



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/48/L.15/Add.1
2 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 21 de l'ordre du jour

RETOUR OU RESTITUTION DE BIENS CULTURELS
A LEUR PAYS D'ORIGINE

Chypre, Côte d'Ivoire, Ghana, Grèce, Mali, Maroc, Mexique,
Niger, Rwanda et Zaïre : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Bolivie, Cameroun, Costa Rica, Egypte, El Salvador, Guatemala, Mongolie,
Népal, Nicaragua, Pérou et Ukraine.
